

RÉSOLUTIONS à la
POLITIQUE PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
Approuvé à l'occasion de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018
OTTAWA, ONTARIO
LE 28 FÉVRIER ET LE 1 MARS 2018

CÉRÉALES ET GRAINES OLÉAGINEUSES

1. Modèle de création de valeur pour les cultures

IL EST RÉSOLU que le modèle de création de valeur qui sera adopté, quel qu'il soit, que la FCA fasse pression pour que la recherche publique et le développement de variétés soient retenus comme une composante forte du modèle.

2. Modèle de création de valeur pour les cultures

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression pour que les producteurs qui paieront pour le développement de variétés dans le cadre d'un modèle de création de valeur, quel qu'il soit, conserveront la possibilité d'orienter une partie des fonds collectés vers des recherches sur des caractéristiques variétales avantageuses pour la productivité de leur exploitation.

3. Financement de l'AG Transport Coalition

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à continuer de financer l'AG Transport Coalition.

4. Innovation en phytogénétique

IL EST RÉSOLU que la FCA mette sur pied un comité mandaté pour évaluer ces différentes initiatives du gouvernement et de l'industrie et présenter des recommandations au conseil d'administration sur la position à adopter relativement aux idées et propositions qui y sont rattachées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le comité commence ses travaux en avril 2018, en vue de réaliser une évaluation initiale qui lui permettra de présenter des recommandations initiales au conseil d'administration en juillet 2018 lors de la réunion d'été de la FCA, voire plus tôt.

5. Représentation des producteurs au comité de normalisation de la CGC

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur la CGC pour qu'ils acceptent que deux représentants de chacun des organismes agricoles à vocation générale des Prairies siègent au Comité de normalisation des grains de l'Ouest et à ses sous-comités.

6. Représentation pendant l'examen du système de classement des grains de la CGC

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression pour que les organismes agricoles à vocation générale soient représentés dans l'examen du système canadien de classement des grains de la Commission canadienne des grains.

7. Programmes sur les maladies des céréales et grains oléagineuses

IL EST RÉSOLU la FCA fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il travaille avec les provinces, pour établir et financer immédiatement des programmes de surveillance et de prévention de la hernie et d'autres maladies susceptibles de compromettre la viabilité du secteur des céréales et des grains oléagineuses.

POLITIQUE RURALE

8. Postes de commissaires vacants au CRTC

IL EST RÉSOLU que la FCA prie le gouvernement du Canada de pourvoir les postes de commissaires vacants avant de procéder à la prise de décision sur les subventions pour services vocaux ou services Internet à large bande.

9. Grands projets d'infrastructures d'eau pour l'agriculture

IL EST RÉSOLU que la FCA réclame des investissements d'envergure dans des infrastructures d'eau pour l'agriculture, investissements qui seraient appuyés par des prêts à faible coût de la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada.

GESTION DES RISQUES

10. Prévention des dommages causés par la faune et indemnisation

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place un financement plus généreux, des objectifs ciblés et des paramètres plus clairs pour tous les programmes de prévention des dommages causés par la faune et d'indemnisation au Canada.

11. Incitatifs financiers

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à des organismes comme ceux qui offrent de l'assurance-récolte et des prêts aux agriculteurs examinent des moyens d'offrir des incitatifs financiers aux producteurs qui participent à des programmes de formation en gestion des risques et en gestion des entreprises agricoles.

12. Partenariat canadien pour l'agriculture

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à AAC :

- De démontrer une réelle ouverture à l'amélioration du filet de sécurité du revenu agricole en augmentant les budgets alloués à la GRE dans le cadre du PCA afin de répondre adéquatement aux besoins des agriculteurs canadiens;

- De stabiliser les revenus agricoles, tant lors d'évènements ponctuels que lors de périodes prolongées de bas prix, à l'aide d'un programme dont l'intervention serait basée sur les coûts de production réels des différents secteurs, selon la réalité de chaque province;
- D'inclure, dans l'examen exhaustif des programmes de GRE, la modernisation de l'assurance récolte, notamment par rapport aux changements climatiques et à l'évolution technologique;
- De reconnaître les programmes visant l'investissement et l'autogestion des risques comme étant un levier important pour un meilleur GRE.

FISCALITÉ

13. Modifications des règles fédérales sur l'impôt sur le revenu des conseillers municipaux

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à rétablir l'exemption d'impôt d'un tiers pour les conseillers municipaux.

14. Incitatif financier pour les producteurs prenant leur retraite

IL EST RÉSOLU que la FCA et le gouvernement mettent en place des incitatifs pour favoriser l'acquisition de biens agricoles par des producteurs de 40 ans ou moins.

LA SANTÉ DES ANIMAUX

15. Antimicrobiens

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture s'associe aux groupements nationaux de producteurs spécialisés pour convoquer une réunion avec Santé Canada dans le but de cerner et de résoudre les difficultés et les complications associées aux modifications du Règlement sur les aliments et drogues qui limiteraient l'accès aux antimicrobiens avant le 1^{er} juin 2018.

16. Contamination des aliments pour animaux

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte l'Agence canadienne d'inspection des aliments à faire respecter la *Loi relative aux aliments du bétail* et les règlements y afférents qui fixent la teneur maximale autorisée de différents contaminants dans les aliments pour animaux qui sont produits et vendus par des meuneries commerciales.

ENVIRONNEMENT

17. Système de mesure des puits de carbone des sols

IL EST RÉSOLU que la Fédération agricole canadienne fasse pression sur le gouvernement du Canada pour que soit mis en place un système de mesure de la capacité du sol d'accroître la séquestration du carbone dans l'air grâce à une hausse de la vie microbienne.

18. Financement pour le développement des réseaux d'alimentation en eau

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à assumer la responsabilité de renforcer l'irrigation et l'approvisionnement en eau;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à remettre sur pied un organisme inspiré de la très efficace Administration du rétablissement agricole des Prairies pour assurer l'accès à un approvisionnement en eau abordable et fiable.

19. Santé des sols et séquestration du carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA encourage les gouvernements, les universités, le secteur privé et les agriculteurs à réaliser des études et à mettre sur pied des fermes expérimentales et des bonnes pratiques de gestion pour favoriser et promouvoir la santé des sols et la séquestration du carbone dans le sol.

20. Projet Prairie Soil Carbon Balance

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral d'augmenter le financement du projet Prairie Soil Carbon Balance pour permettre l'ajout des sites d'essais au Manitoba et en Alberta et pour étendre les mesures aux rotations de cultures, aux productions fourragères et aux pâturages.

21. Séquestration de carbone et sélection des végétaux

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à investir dans des programmes de recherche sur le développement de variétés végétales axé sur une séquestration de carbone accrue au moyen d'innovations telles que le renforcement de la masse racinaire et l'amélioration de l'efficacité de la photosynthèse.

22. Puits de carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à intensifier la recherche en vue de quantifier l'effet de l'augmentation des apports de carbone dans le sol dans notre mesure des puits de carbone;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement du Canada travaille avec les signataires de l'Accord de Paris pour mesurer précisément et reconnaître les puits de carbone agricoles.

23. Programmes de crédits compensatoires volontaires

IL EST RÉSOLU que la FCA soutienne la mise en place de programmes de crédits compensatoires nationaux qui reflètent les principes suivants :

I. Les protocoles de compensation devraient être conçus de façon à reconnaître de manière significative les activités agricoles qui réduisent le carbone;

II. La préservation de puits de carbone existants (milieu humides, forêts, prairies, etc.) devrait donner droit à un soutien financier;

III. Le système de vérification doit être efficace et économique;

IV. Les protocoles de compensation devraient assurer un prix équitable aux producteurs qui prennent des mesures volontaires de séquestration ou de réduction des émissions;

V. Les protocoles de compensation devraient permettre le regroupement et le cumul des crédits;

VI. Les protocoles de compensation doivent refléter la diversité des productions agricoles;

VII. Les protocoles de compensation doivent reconnaître les actions des producteurs agricoles.

DURABILITÉ

24. Initiative canadienne pour la durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire (ICDAA)

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture joue un rôle primaire dans les enquêtes et la reddition de comptes au conseil sur l'établissement d'une initiative canadienne pour la durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire (ICDAA) incluant les agriculteurs, fournisseurs d'intrants, fabricants d'aliments, restaurateurs et détaillants en alimentation prendraient part.

COMMERCE

25. Accord économique et commercial global : compensation des pertes de marché dans le secteur laitier

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à AAC et au gouvernement du Canada :

- De respecter les engagements du gouvernement fédéral d'octobre 2015 et de mettre en place un programme de compensations pour les pertes de revenu récurrentes des producteurs de lait canadiens;
- De rendre disponible, à court terme, la totalité du montant de 250 M\$ du Programme actuel qui porte sur les investissements et de prévoir des sommes additionnelles pour répondre aux besoins de tous les producteurs qui déposeront des projets répondant aux objectifs du Programme au cours des cinq prochaines années;
- De faire preuve de plus de transparence dans la gestion administrative du Programme et lors du suivi auprès des producteurs du volet déjà mis en œuvre;
- De mettre en place un programme additionnel pour répondre aux besoins spécifiques des producteurs de brebis et de chèvre laitières.

26. Commerce international

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture plaide en faveur d'une stratégie fédérale globale qui comprendra des programmes nationaux pour remédier aux conséquences du PTPGP sur les secteurs des produits laitiers, de la volaille et des œufs;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à ne pas concéder d'accès additionnel pour les produits sous gestion de l'offre lors de la renégociation de l'ALENA;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA insiste pour que le gouvernement du Canada s'en tienne à conseiller aux États-Unis d'adhérer au PTPGP s'ils veulent obtenir un meilleur accès aux marchés canadiens des produits laitiers, de la volaille et des œufs.

27. Accord de libre-échange nord-américain

IL EST RÉSOLU que la FCA exprime son soutien pour la poursuite d'un accord de libre-échange nord-américain qui ouvre des débouchés économiques aux producteurs agricoles et à tous les Canadiens.

TRANSPORT

28. Port de Churchill

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada de veiller à ce que ces négociations se concluent assez tôt pour permettre la réouverture du port de Churchill et de ses chemins de fer à temps pour la saison 2018, de même que le transfert de ces actifs à un propriétaire qui favorisera la viabilité à long terme de port pour les exportations de grains.

29. Politiques fédérales sur les transports

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à faire en sorte que les modifications des politiques fédérales sur les chemins de fer tiennent compte des émissions de carbone et du coût d'entretien des routes.

MAIN-D'ŒUVRE

30. Accès à des travailleurs agricoles étrangers au moment opportun

IL EST RÉSOLU que la FCA s'allie à ses partenaires nationaux de l'Équipe spéciale sur la main-d'œuvre et, en s'appuyant sur les études menées par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, plaide auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une procédure équitable, efficace et transparente qui, par une approbation plus rapide et plus efficace des EIMT, permettrait aux employeurs du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'avoir accès à des travailleurs étrangers. De plus, la FCA demande à EDSC de déterminer ce qui est nécessaire pour que l'agriculture soit ajoutée au volet de traitement prioritaire des EIMT.

31. Programme des travailleurs étrangers temporaires

IL EST RÉSOLU que la FCA soutienne la mise sur pied d'un guichet unique au gouvernement fédéral qui s'occuperait de traiter les demandes d'immigration agricole et de coordonner la promotion de l'agriculture et acériculture canadienne en tant que source d'emploi pour les nouveaux immigrants.

32. Accès continu aux travailleurs étrangers temporaires

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à améliorer les procédures administratives des programmes d'embauche de travailleurs étrangers temporaires.

LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

33. Financement pour la lutte contre les ravageurs envahissants et la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à investir suffisamment dans la surveillance et la maîtrise des ravageurs envahissants.

AQUACULTURE

34. « Loi canadienne sur l'aquaculture »

IL EST RÉSOLU que le gouvernement fédéral devrait déposer au plus vite au Parlement une loi canadienne sur l'aquaculture qui moderniserait le cadre juridique de l'élevage des poissons et fruits de mer au Canada, notamment en confiant à un seul ministère la responsabilité de favoriser la croissance forte et durable de l'aquaculture au Canada.

NORMES ET RÈGLEMENTS

35. Normes, réglementation et accès au marché canadien pour les produits importés

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à AAC et au gouvernement du Canada :

- De rapidement mettre en place un programme d'appui aux investissements permettant la modernisation des fermes de veaux lourds pour faire face à la compétition inévitabile résultant de l'AECG;
- De veiller à la mise en place de toutes les mesures légales et réglementaires et de structures nécessaires à la surveillance et au respect des normes canadiennes et d'y affecter les ressources nécessaires;
- De mettre en place des programmes de compensation financière pour assurer la compétitivité des entreprises agricoles canadienne lorsque les normes d'ici sont plus sévères que celles prévalant dans les autres pays;
- De mettre en place un protocole de certification pour s'assurer que la viande de veau provenant de l'Union européenne est issue d'une production qui respecte les mêmes exigences réglementaires auxquelles est soumise l'industrie canadienne du veau lourd, notamment en ce qui concerne l'utilisation des médicaments vétérinaires;
- De mettre en œuvre un groupe de travail Canada-Union européenne afin d'harmoniser la réglementation concernant l'utilisation des médicaments vétérinaires.

36. Législation encadrant les produits biologiques au Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande au gouvernement du Canada d'assurer le maintien d'un système pancanadien de certification et de vérification des produits biologiques basé sur la certification du mode de production et de transformation des produits qui n'inclut pas les activités d'entreposage et de transport des produits.

37. Chanvre industriel

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à modifier la réglementation entourant le chanvre industriel pour étendre l'autorisation de la vente et de la transformation aux plantes complètes et simplifier les exigences applicables à l'obtention de licences et à l'analyse des graines, notamment :

- 1) en modifiant le Règlement sur le chanvre industriel pour autoriser la récolte, la vente et la transformation des plantes complètes;
- 2) en ne rendant plus l'obtention d'une licence conditionnelle à une vérification du casier judiciaire;
- 3) en officialisant l'exigence actuelle d'analyser la teneur en THC des graines seulement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à modifier la législation touchant le chanvre industriel pour distinguer clairement celui-ci du cannabis; en autres :

- 1) en inscrivant le chanvre et les parties de plantes de chanvres au point 5 des « exemptions » de l'Annexe 2 dans le projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis*;
- 2) en modifiant l'Annexe 2 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour retirer « chanvre industriel » de la définition du terme *Cannabis* ou pour retirer « cannabinoïdes non psychoactifs » du Cannabis contenant moins de 0.3% de THC.

38. Déclaration obligatoire concernant la pureté des semences

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à exiger qu'une déclaration relative à la pureté des semences indiquant la quantité et les espèces de mauvaises herbes présentes dans les semences soit fournie au producteur avant l'achat de semences pédiées de plantes fourragères, de céréales, de légumineuses à grains et d'autres cultures.

39. Gestion des mauvaises herbes – industries sous régime fédéral

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de préciser les rôles et responsabilités des entités sous régime fédéral, dont les chemins de fer et les pipelines, dans la gestion des mauvaises herbes sur leurs emprises.

DIVERS

40. Bureau de la concurrence

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à apporter des changements au Bureau de la concurrence pour exiger que les fusions d'entreprises fassent l'objet d'une surveillance après coup et que les entreprises soient tenues financièrement responsables des engagements qu'elles ont prises pendant le processus de fusion.

POUR RÉAFFIRMATION / RENOUVELLEMENT

41. Roseau commun

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture travaille avec l'ARLA pour obtenir que des herbicides efficaces contre le roseau commun soient homologués pour usage dans les « eaux stagnantes » afin de permettre aux municipalités et aux agriculteurs de lutter contre cette espèce envahissante.

42. Grue du Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le Service canadien de la faune à autoriser une chasse encadrée de la grue du Canada dans l'Est canadien.